

AMIANTE Préalable Encadrement technique - Sous-Section 4

Notre organisme de formation est habilité à dispenser les formations SS4 par l'INRS, le seul dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité .

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile habilité par L'INRS pour réaliser vos formations dans VOTRE ENTREPRISE.

Objectifs

Organiser des interventions en respectant les règles de prévention pour se protéger du risque amiante.

Public Visé

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Pré Requis

Savoir lire, maîtriser les 4 opérations de base en mathématiques et écrire, Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de hauteur, ...) : notamment protections des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;
- Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche des flocages, calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que les limites de ces repérages ;
- Connaître les exigences du code du travail en matière de repérage de l'amiante avant travaux et connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérage établis selon les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2019 selon les principes méthodologiques de la norme NF X 46-020 : août 2017 « repérage amiante – repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – mission et méthodologie ». Etre en capacité d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques dans le cadre de l'intervention concernée ;
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute

Parcours pédagogique

Synthétique :

Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS ;
Communication et application du mode opératoire.

intervention à bord de ces navires. Effectuer l'analyse critique de ces documents et les utiliser pour évaluer les risques ;

- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères sur la base notamment de la cartographie établie par le BRGM et disponible sur Infoterre ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de transmission des résultats de ces recherches aux entreprises susceptibles d'intervenir ;
- Connaître les sanctions pénales ou administratives encourues par l'employeur ou son délégataire en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques au regard de la santé et la sécurité des travailleurs.
- Évaluer les risques, quelle que soit la situation spécifique à chaque intervention, notamment par la connaissance des niveaux d'empoussièrtements attendus. Sur la base de cette évaluation des risques, déterminer des méthodes de travail, définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement, établir des notices de poste et assurer la traçabilité des interventions.
- Maîtriser les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrtement, le suivi des expositions ;
- Maîtriser les procédures de décontamination des travailleurs et des équipements ainsi que la détermination des méthodes et procédures associées d'entrée et de sortie de zone ;
- Effectuer l'analyse critique d'un rapport de repérage de l'amiante pour évaluer les risques induits par l'intervention programmée ;
- Déterminer en conséquence les techniques et modes opératoires adaptés et les moyens de protection associés ;
- Déterminer les moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier, la ventilation de la zone de travail et la captation des poussières à la source ;
- Choisir, savoir utiliser, définir les conditions d'utilisation, organiser la maintenance et l'entretien des équipements de protection collective adaptés aux conditions et caractéristiques particulières de l'intervention. Etablir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et les faire appliquer ;
- Choisir, savoir utiliser, définir les conditions d'utilisation, organiser la maintenance, l'entretien et le remplacement des équipements de protection individuelle adaptés aux conditions et caractéristiques particulières de l'intervention. Etablir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et les faire appliquer ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des facteurs externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...).
- Définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets amiantés et de les faire appliquer
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Définir la conduite à tenir dans ces situations et être en capacité de la faire appliquer.
- Concevoir et transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-

faire relatifs à la prévention des risques liés à l'amiante ;

- Déterminer toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions et les faire appliquer ;
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, élaborer un mode opératoire s'articulant le cas échéant avec un plan de prévention ou un PPSPS, et le faire appliquer ;
- Déterminer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution de la zone d'intervention et les procédures de contrôle en cours d'intervention.

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.

Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
Formation pouvant être dispensée en visio-conférence sur la partie théorie.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4 et de 3 années d'expérience à minima.

Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 minutes par QCM et évaluation des acquis pratique de 1 heure

Validation:

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Suivi : Feuille d'émargement.

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

 **Durée**

35.00 Heures

5 Jours

Effectif

8 personnes au maximum.



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517

Mail : contact@certiconsult.fr



237240

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Validité certification : Date d'enregistrement : 19/10/2023 | Fin de validité : 31/12/2025
Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous-section 4 - RS6418